



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE L'ORNE

Association Loi 1901
Siège social : 1 rue John Fitzgerald Kennedy
61000 ALENCON

Exercice clos le 31 août 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE L'ORNE

Association Loi 1901
Siège social : 1 rue John Fitzgerald Kennedy
61000 ALENCON

Exercice clos le 31 août 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de l'Orne relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 185 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 186 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 184 sur 187 lors de l'exercice précédent) ;



- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 23 janvier 2020

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé WILLI

Commissaire aux comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE L'ORNE

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	245	245			Fonds propres	10 362	312
Terrains					Report à nouveau	712 596	682 921
Constructions					Résultat de l'association	-19 264	36 919
Installations et matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	5 241	5 241			Total	703 694	720 152
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds reportés et dédiés		
Autres immobilisations financières					Provisions pour risques		
Total	5 486	5 486			Provisions pour charges		
					Total		
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 037		1 037	973	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers					Emprunts & dettes financières		
Comptes courants OCCE					Fournisseurs	4 525	4 341
Autres créances (dont erreurs débitrices)	4 975		4 975	2 256	Dettes fiscales et sociales	230	
Trésorerie	709 203		709 203	725 867	Comptes courants OCCE	3 848	2 728
Charges constatées d'avance	47		47		Autres dettes (dont erreurs créditrices)	2 405	1 314
					Produits constatés d'avance	560	560
Total	715 263		715 263	729 095	Total	11 569	8 943
TOTAL	720 749	5 486	715 263	729 095	TOTAL	715 263	729 095



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DE L'ORNE

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	265 976	262 950
Ventes de produits	441 970	478 818
Prestations de service et animations	113 375	97 010
Subventions d'exploitation	471 486	398 567
Dons et Mécénat		
Contributions financières	2 430	
Autres produits divers de gestion courante	134 047	106 222
Reprises sur dépréciations et provisions		12 238
Utilisations des fonds dédiés		
Total	1 429 284	1 355 806
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	290 018	306 821
Variation des stocks de fournitures à céder	-64	-281
Achats de fournitures administratives	368	440
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	907 805	868 482
Aides financières	40 890	600
Impôts et taxes		240
Salaires	5 996	13 001
Charges sociales	594	5 988
Autres charges	146 097	102 682
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	42 907	23 887
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Total	1 434 610	1 321 862
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-5 326	33 945
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	8 483	9 673
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	8 483	9 673
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	8 483	9 673
RESULTAT COURANT (I + II)	3 156	43 618
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	66 289	46 578
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	66 289	46 578
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	88 709	53 276
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	88 709	53 276
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-22 420	-6 698
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-19 264	36 919
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	20 350	68 255
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	20 350	68 255

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DE L'ORNE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	715 262,62 €	729 095,23 €
Résultat de l'exercice :	-19 264,15 €	36 919,20 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	186	187
dont coopératives et foyers agrégés :	185	184
dont coopératives et foyers non agrégés :	1	3
Nombre de coopérateurs :	20 707	21 162
Heures de bénévolat du siège départemental	300	300
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	440	2 182
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	0	1 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	20 350 €	68 255 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent. Nous constatons une forte augmentation des subventions d'associations alors que les ventes de produits pour cession ont baissé. Les charges des activités éducatives sont un peu plus conséquentes qu'en 2017/2018 et les achats de biens durables ont doublé.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 40 548 € soit environ 2,86% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE L'ORNE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	-19 264,15	}	dont 2 694,36 pour le siège départemental dont -21 958,51 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	4 975,00	}	dont 4 975,00 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	2 405,00	}	dont 2 405,00 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	709 203,42	}	dont 18 565,82 pour le siège départemental dont 690 637,60 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			3 733,18 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	42 906,81	}	dont 0,00 pour le siège correspondant aux amortissements dont 42 906,81 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			231,93 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	1 504 055,13	}	dont 106 507,52 pour le siège départemental dont 1 397 547,61 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			7 554,31 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	1 523 319,28	}	dont 103 813,16 pour le siège départemental dont 1 419 506,12 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			7 673,01 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			-118,69 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	1,0	
Total	2,0	1,0

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	107	101
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	58%	54%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	181	184
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	0	0
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	0	0
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	0%	0%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	1	0
Participants aux séances de formation (estimation)	5	3



BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE L'ORNE

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<i>ACTIF IMMOBILISE</i>					<i>FONDS PROPRES</i>		
Logiciels informatiques	245	245			Fonds propres	10 362	312
Terrains					Résultat du siege de l'association	2 694	10 050
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					Total	13 056	10 362
Autres immobilisations corporelles	5 241	5 241			<i>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</i>		
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges		
Total	5 486	5 486			Total		
<i>ACTIF CIRCULANT</i>					<i>DETTES</i>		
Stocks	1 037		1 037	973	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers					Emprunts & dettes financières		
Comptes courants OCCE					Fournisseurs	4 525	4 341
Autres créances	4 975		4 975	2 256	Dettes fiscales et sociales	230	
Trésorerie	18 566		18 566	16 076	Comptes courants OCCE	3 848	2 728
Charges constatées d'avance	47		47		Autres dettes	2 405	1 314
Total	24 625		24 625	19 305	Produits constatés d'avance	560	560
					Total	11 569	8 943
TOTAL	30 111	5 486	24 625	19 305	TOTAL	24 625	19 305


COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL
OCCE DE L'ORNE

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	39 917	38 677
Ventes de produits	8 314	6 543
Prestations de service et animations	7 503	7 068
Subventions d'exploitation	47 367	1 277
Dons et Mécénat		
Contributions financières	2 430	
Autres produits divers de gestion courante		15 500
Reprises sur dépréciations et provisions		12 238
Utilisations des fonds dédiés		
Total	105 532	81 303
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	5 827	4 810
Variation des stocks de fournitures à céder	-64	-281
Achats de fournitures administratives	368	440
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	49 423	47 396
Aides financières	40 890	600
Impôts et taxes		240
Salaires	5 996	13 001
Charges sociales	594	5 988
Autres charges	779	
Dotations aux amortissements et dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Total	103 812	72 194
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	1 720	9 109
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	222	161
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	222	161
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	222	161
RESULTAT COURANT (I + II)	1 942	9 270
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	754	819
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	754	819
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1	39
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	1	39
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	753	780
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	2 694	10 050
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	8 250	8 250
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	8 250	8 250



ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2019, qui dégage un excédent de 2 694,36 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	245,35			245,35
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	667,13			667,13
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	4 548,73			4 548,73
Mobilier de bureau	24,99			24,99
Immobilisations en cours				
Total	5 486,20			5 486,20

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Néant

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	245,35			245,35
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	667,13			667,13
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	4 548,73			4 548,73
Mobilier de bureau	20%	24,99			24,99
Total		5 486,20			5 486,20



2. Immobilisations financières

Néant

3. Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode « premier rentré, premier sorti ».

• Logiciels de comptabilité (5 x 9,50 €)	47,50
• Agendas coopératifs « Cycle 2 » (164 x 1,70 €)	278,80
• Agendas coopératifs « Cycle 3 » (273 x 1,20 €)	327,60
• Livrets du maître « Cycle 2 » (4 x 3,50 €)	14,00
• Livrets du maître « Cycle 3 » (24 x 3,50 €)	84,00
• Agendas coopératifs « Cycle 1 » nouvelle version (1 x 85,00 €)	85,00
• Agendas coopératifs « Cycle 1 » sans guide (4 x 50,00 €)	<u>200,00</u>
	1 036,90

4. Coopératives et usagers divers

Néant

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Néant

6. Autres créances

• Agence de l'Eau – 20% sur convention 2017/2018 (1 classe) – La Chapelle Biche	126,00
• Agence de l'Eau – 20% sur convention 2018/2019 (9 classes)	1 386,00
• FDVA – Subvention de fonctionnement 2018/2019 à recevoir	1 333,00
• Fédération OCCE – Participation 2018/2019 Honoraires CAC	<u>2 130,00</u>
	4 975,00

7. Trésorerie

• La Banque BPGO - Compte courant	1 329,52
• La Banque BPGO - Livret A	17 000,00
• Intérêts courus à recevoir – Livret A	136,23
• Caisse	<u>100,07</u>
	18 565,82

8. Charges constatées d'avance

• Action – Fournitures administratives du 29/08/2019	47,30
--	--------------



III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel				
Provisions pour charges				
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
TOTAL				

Dotations / reprises d'exploitation

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles _____

Total

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet _____

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés

Néant

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Fournisseurs

• PEP 61 – Loyer Bureaux Juillet & Août	625,93
• Association « Lire c'est partir » - 81 livres à 0,75 € (trop versé pour 2018/2019)	- 60,75
• Audit France - Honoraires 2018/2019 - Facture non parvenue	<u>3 960,00</u>
	4 525,18

6. Dettes fiscales et sociales

• Sécurité Sociale	229,83
--------------------	---------------

7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

• Fédération Nationale – Facture n° 1114772 - Agendas et livrets à régler	559,50
• Fédération Nationale – Cotisations dues pour 2018/2019	39,96
• Association Départementale OCCE 14 – Prestations comptables 2018/2019	<u>3 249,00</u>
	3 848,46

8. Autres dettes

• CDC du Pays de Mortagne – Mauves/Huisne Facture 6 – Agendas Cycle 2	- 35,00
• Coopérative n°11 – Primaire Masson Alençon – 20% Subv. 18/19 1 classe d'eau	140,00
• Coopérative n°21 – Élémentaire Prévert Alençon – 20% Subv 18/19 4 classes d'eau	560,00
• Coopérative n°60 – Primaire La Chapelle au Moine – 20% Subv 18/19 1 classe eau	140,00
• Coopérative n°61 – Élémentaire La Chapelle Biche – 20% Subv 18/19 1 classe eau	140,00
• Coopérative n°97 – Primaire Irai – 20% Subv. 18/19 2 classes d'eau	280,00
• Agence de l'Eau – Trop perçu 2017/2018 pour 2 classes d'eau (à reverser)	1 008,00
• Cotisations Auteurs URSSAF – Interventions M. Rémi à verser	<u>172,00</u>
	2 405,00

9. Produits constatés d'avance

• Projet Erasmus – Subvention constatée d'avance	560,26
--	---------------



• IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	20 707	21 162
Cotisation nationale par coopérateur	1 110 €	1 090 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,640 €	0,560 €
Cotisation fixe par coopérative (20 € par coopérative)	3 680,00	3 760,00
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	39 917,25	38 677,30
Cotisations versées à la Fédération	22 984,77	23 076,39
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	22 984,77	23 076,39

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions de l'Agence de l'Eau	6 930,00	630,00
Subventions du Ministère - DSDEN Plan Bibliothèque	34 500,00	0,00
Subvention de fonctionnement - FDVA pour 2018/2019	1 333,00	0,00
Subventions de l'Etat pour Service Civique	960,00	646,66
Subventions de l'Etat pour Contrat CUI	2 144,18	0,00
Subventions pour projets - Commune d'Alençon	1 000,00	0,00
Subvention de fonctionnement - Commune d'Alençon	500,00	0,00
Total	47 367,18	1 276,66
Dont versées aux coopératives	40 800,00	600,00

3. Contributions financières

• Aide Fédération OCCE – Location Logiciel EBP	300,00
• Aide Fédération OCCE – Remboursement Part CAC	<u>2 130,00</u>
	2 430,00

4. Produits exceptionnels

• Audit France – Remise exceptionnelle sur honoraires CAC 2017/2018	720,00
• URBN – Dévolution de biens après dissolution	21,67
• Autres produits exceptionnels	<u>12,43</u>
	754,10

5. Charges exceptionnelles

• Autres charges exceptionnelles	1,31
----------------------------------	-------------

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Néant

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 300 heures de travail valorisées à 8 250,00 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

Néant